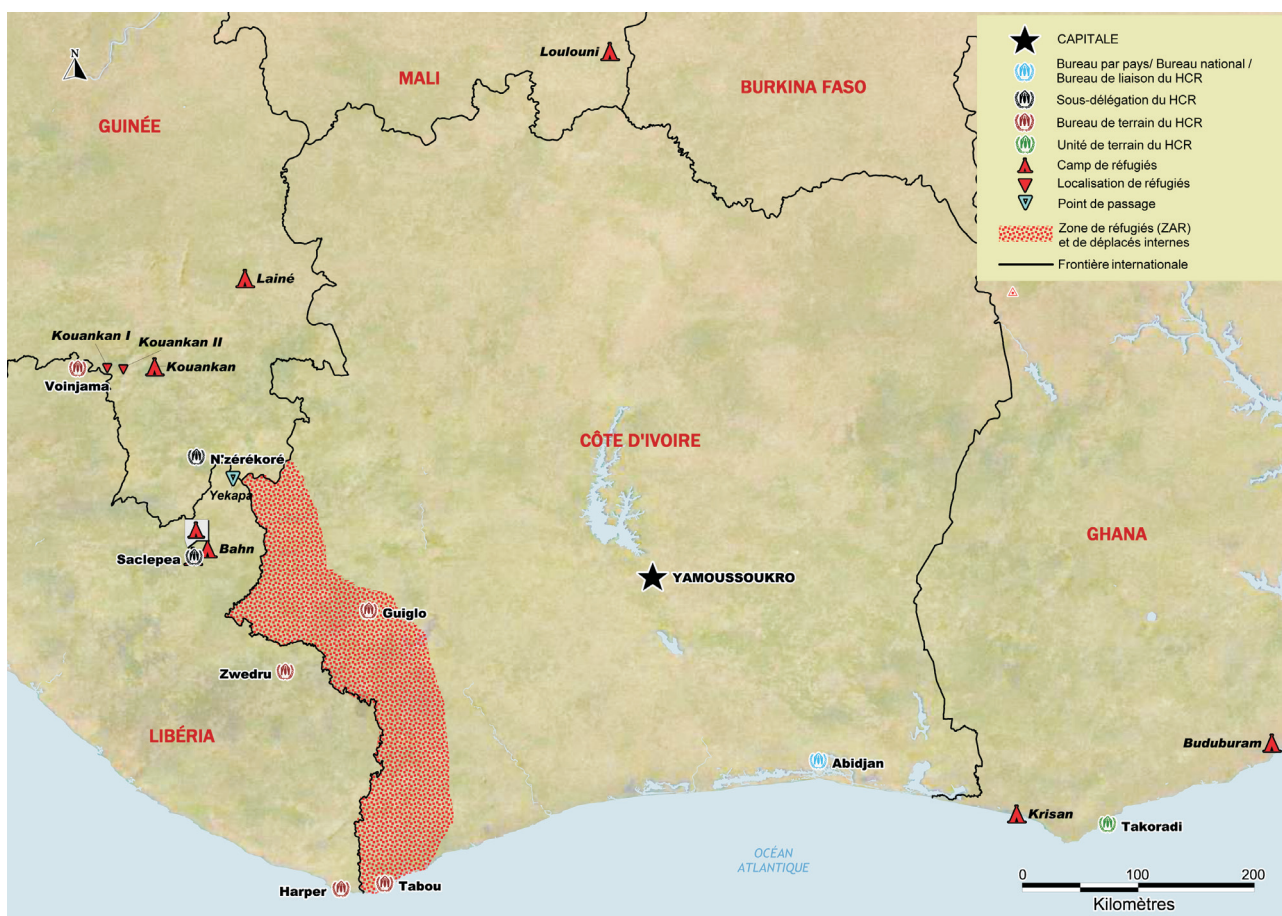


CÔTE D'IVOIRE



Faits marquants

- À la fin de l'année 2010, la Côte d'Ivoire abritait près de 565 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont quelque 25 600 réfugiés libériens.
- Plus de 1 100 certificats de naissance ont été distribués à des réfugiés, dont plus de 800 à des Libériens. Le HCR a fourni un appui aux autorités ivoiriennes en prenant en charge les frais de traitement de 7 300 inscriptions à l'état civil.
- Les affrontements au sujet des élections présidentielles de 2010 ont provoqué la fuite de quelque 18 000 Ivoiriens au Ghana, en Guinée et au Libéria. Un nombre similaire de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et ont reçu l'aide du HCR.

Environnement opérationnel

Prévues à l'origine en 2008, les élections présidentielles en Côte d'Ivoire ont finalement eu lieu en octobre 2010 et elles ont été suivies d'un deuxième tour mettant en lice le Président sortant Laurent Gbagbo et le candidat de l'opposition, Alassane Ouattara. Bien que plus de 300 observateurs internationaux aient été envoyés sur place pour juger de la régularité des élections, les résultats du scrutin ont été contestés. L'impasse politique qui en a résulté a engendré des tensions entre les partisans des deux adversaires, tensions qui ont dégénéré en violences, forçant quelque 18 000 Ivoiriens à s'exiler dans des pays limitrophes et déplaçant un nombre analogue de personnes à l'intérieur du pays.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Libéria	25 600	25 600	54	49
	Pays divers	700	700	44	40
Demandeurs d'asile	Pays divers	260	-	34	26
Déplacés internes	Côte d'Ivoire	514 500	30 000	-	-
Déplacés de retour	Côte d'Ivoire	22 600	-	-	-
Réfugiés rapatriés	Variés	50	50	-	-
Total		563 710	56 350		

Cette situation a fait peser une charge supplémentaire sur le programme exécuté dans le pays, au titre duquel le HCR offrait déjà protection et assistance à plus de 56 000 personnes relevant de sa compétence. Cette population comprenait plus de 25 000 réfugiés libériens et quelque 30 000 personnes déplacées par les troubles civils de 2002. Sous la houlette du Coordonnateur de l'action humanitaire en Côte d'Ivoire, le HCR s'est acquitté de sa fonction de chef de file des modules de la coordination des camps et de la gestion des camps, des abris d'urgence et de la protection.

Avant les bouleversements politiques de 2010, le HCR étudiait les solutions durables susceptibles d'être apportées aux réfugiés libériens demeurés dans le pays, en prévision de l'invocation de la clause de cessation pour ce groupe à la fin de l'année 2011.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

Les objectifs du HCR dans le pays étaient alignés sur ses priorités régionales, qui étaient d'édifier des régimes d'asile efficaces et équitables, de trouver des solutions durables – notamment par l'intégration sur place – à la situation des réfugiés libériens, de soutenir la réintégration des rapatriés ivoiriens et de faciliter le retour des déplacés internes. Le Haut Commissariat s'est efforcé de réaliser ses objectifs en travaillant en étroite coopération avec des organisations de développement nationales et internationales, ainsi qu'avec les autorités, afin de garantir la pérennité de ses programmes et de prévenir l'apatridie.

Environnement de protection favorable

- Le HCR a aidé des personnes qui risquaient de devenir apatrides à acquérir la nationalité ou à confirmer leur

nationalité. Le Haut Commissariat a organisé des séances d'information à ce sujet et formé des fonctionnaires. Il a distribué quelque 1 100 certificats de naissance à des réfugiés et accordé un soutien ultérieur aux autorités, moyennant l'achat et la distribution de quelque 7 300 formulaires d'inscription à l'état civil au cours de l'année.

- Environ 870 réfugiés libériens ont été rapatriés en 2010 ; dans le même temps, plus de 22 600 déplacés internes ont regagné leur lieu d'origine. Ce deuxième groupe comprenait quelque 550 individus qui ont bénéficié de l'assistance du HCR, sous forme de services de transport et d'articles de secours de première nécessité.

Procédures de protection équitables

- L'Organisation a prêté son concours à la Commission nationale d'éligibilité. Quelque 240 demandes d'asile ont été adressées à la Commission, qui a accordé le statut de réfugié à 67 personnes en 2010. En prévision de la prochaine invocation de la clause de cessation pour les réfugiés libériens, le HCR a débattu avec les autorités des modalités d'application de cette clause, ainsi que des autres solutions qui pourraient être offertes aux personnes désireuses de demeurer en Côte d'Ivoire. En coopération avec le Service public d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides, le HCR a entrepris des activités de vérification et d'établissement du profil des personnes réfugiées en Côte d'Ivoire au dernier trimestre 2010.
- En coopération avec le ministère de la Justice, le HCR a aidé les personnes qui devaient donner la preuve de leur nationalité pour éviter de devenir apatrides. Un service d'assistance téléphonique a été mis en place pour les conseillers et leur fournir des indications sur les formalités administratives nécessaires à l'obtention de documents



Épiphanie et ses deux enfants ont trouvé refuge à la Mission catholique de Duékoué après les violences intercommunautaires qui ont éclaté à l'ouest de la Côte d'Ivoire.

HCR / H. CAUX

d'identité. En 2010, le service d'assistance téléphonique a reçu en moyenne une vingtaine d'appels par jour, les niveaux records étant atteints en septembre et en octobre avec une cinquantaine d'appels quotidiens. L'Organisation a étudié tous les textes législatifs nationaux traitant des droits conférés par la citoyenneté et a produit, en vue d'une distribution aux institutions nationales compétentes, une brochure destinée à faciliter l'obtention de documents et l'exercice de leurs droits par les personnes concernées.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a cherché à faire en sorte que les décisions juridiques prises par les autorités au sujet de questions de réfugiés ne portent pas atteinte aux droits individuels des réfugiés. Le Haut Commissariat s'est également efforcé de mettre en place des mécanismes pour les aider à faire face aux risques de violence sexuelle et sexiste et à les atténuer. Des sessions de formation sur cette problématique ont été organisées au profit de responsables de la sécurité à Abidjan, Guiglo, Tabou et Bouaké, ainsi qu'à l'intention du personnel des institutions nationales et des partenaires ivoiriens. Les déplacés internes victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'une assistance médicale et d'un accompagnement psychosocial.
- Après les élections contestées du mois de novembre, l'Organisation a renforcé le suivi de la protection, en particulier à l'ouest du pays, où le nombre de déplacés internes augmentait rapidement.

Besoins et services essentiels

- Le HCR a veillé à ce que les réfugiés vivant en Côte d'Ivoire reçoivent des soins médicaux adéquats. Plus d'un millier de consultations médicales ont été assurées à Abidjan. Les moyens de l'hôpital de Guiglo, situé dans la région où la plupart des réfugiés vivaient, à l'ouest du pays, ont été renforcés par le recrutement d'effectifs supplémentaires et par la fourniture d'équipements. Tous les réfugiés vivant avec le VIH et le sida ont bénéficié d'une aide médicale. Le Haut Commissariat a continué à organiser des réunions de sensibilisation au problème du VIH et du sida.
- Tous les enfants réfugiés ont eu accès à l'enseignement. Le Haut Commissariat a aidé à renforcer la capacité de l'école de Tabou en construisant six salles de classe meublées et a fourni des équipements à l'école de Guiglo.

Autogestion et participation communautaires

- Pour améliorer les moyens d'existence et l'autosuffisance des réfugiés, l'Organisation a exécuté des projets agricoles dans la région de Guiglo, au bénéfice de quelque 2 200 personnes. Elle a débattu avec des institutions financières des formules de microcrédit qui pourraient être proposées aux réfugiés ; parallèlement, un fonds autorenouvelable a été mis à la disposition de réfugiés urbains.

Solutions durables

- Le HCR a soutenu l'intégration sur place des réfugiés, notamment des réfugiés libériens, par des projets de renforcement de l'autosuffisance et des moyens d'existence. Suite à des efforts de plaidoyer, les frais

administratifs associés aux demandes de naturalisation ont été réduits de moitié. Au total, 869 réfugiés libériens ont été rapatriés avec l'assistance du HCR, laquelle comprenait un service de transport, une visite médicale et des repas chauds. Trente-neuf réfugiés ont été réinstallés.

- L'Organisation a aidé quelque 550 déplacés internes à regagner leurs lieux d'origine, situés à l'ouest du pays. L'équipe de suivi en poste dans la région occidentale a indiqué que 874 réfugiés ivoiriens étaient rentrés spontanément de Guinée. Par ailleurs, 31 réfugiés ivoiriens ont été rapatriés du Bénin, de Gambie, du Maroc, de Mauritanie et du Sénégal avec l'aide du HCR.

Logistique et appui aux opérations

- En raison des mouvements de rapatriement en provenance de Guinée, le HCR a soutenu l'entretien et la construction de routes et de ponts sur l'axe Danané-Guinée.

| Contraintes |

Les autorités n'avaient que peu de disponibilités pour traiter la problématique des réfugiés à l'approche des élections ; d'autre part, les troubles qui ont suivi le scrutin ont entravé la capacité du HCR à opérer dans le pays et ont entraîné une dégradation de la situation humanitaire. Le discours xénophobe à l'encontre des Libériens a connu une forte montée en puissance au cours de cette période, ce qui a accru la vulnérabilité des réfugiés libériens.

| Informations financières |

Depuis 2007, les besoins annuels du HCR pour son programme en Côte d'Ivoire étaient inférieurs à 10 millions de dollars E.-U. En 2010, l'introduction de l'évaluation des besoins globaux a entraîné une hausse significative du budget, qui a atteint quelque 15,5 millions de dollars. Le montant des dépenses engagées par l'Organisation, sur la base des contributions reçues, s'est élevé à 7,3 millions de dollars E.-U. en 2010.

| Organisation et mise en œuvre |

L'opération du HCR en Côte d'Ivoire a été gérée par une délégation en poste à Abidjan et deux bureaux de terrain situés à Tabou et à Guiglo. L'effectif total était composé de 67 collaborateurs, nationaux pour la plupart.

| Présence du HCR en 2010 |

□ Nombre de bureaux	3
□ Effectifs totaux	67
Internationaux	6
Nationaux	38
VNU	22
Autres	1

| Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a mené son action dans le pays avec cinq partenaires d'exécution. Le Haut Commissariat a travaillé en étroite coordination avec d'autres institutions onusiennes et des acteurs humanitaires dans le cadre de plans d'urgence destinés à parer à des déplacements ultérieurs dans la région.

| Évaluation générale |

Avant les élections de novembre 2010, le HCR avait sensiblement progressé dans la réalisation de ses objectifs en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne la recherche de solutions durables. De même, les activités destinées à aider les personnes menacées d'apatridie à obtenir des documents d'état civil se développaient régulièrement. Cependant, l'impasse politique et les violences qui ont suivi les élections contestées ont profondément modifié l'environnement opérationnel du HCR et l'impact de cette transformation se fera sentir dans un avenir très proche.

Partenaires

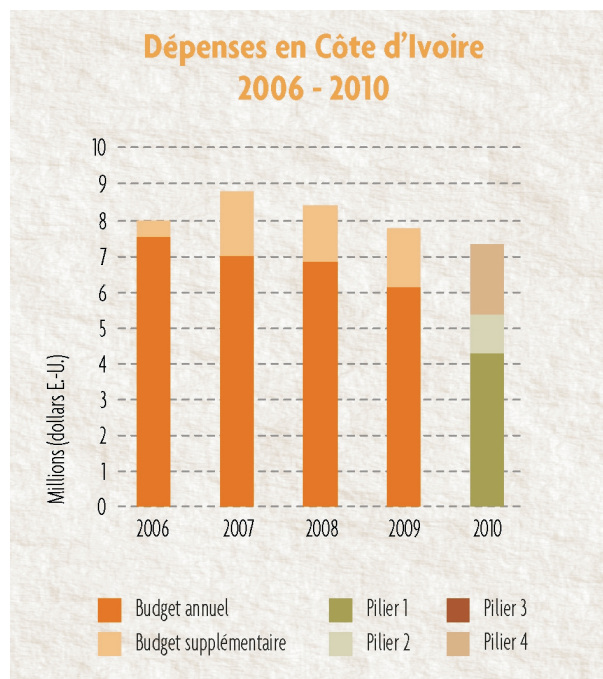
Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Ministère de la Justice, Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides

ONG : Afrique Secours et Assistance, Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine, Caritas, Conseil danois pour les réfugiés

Partenaires opérationnels

FAO, FNUAP, OIM, OMS, ONUCI, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNICEF



Budget, revenus et dépenses en Côte d'Ivoire | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	9 967 876	2 120 000	3 385 000	15 472 876
Revenus issus des contributions ¹	3 385 838	0	87 015	3 472 853
Autres fonds disponibles	896 057	1 080 737	1 822 702	3 799 495
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	4 281 895	1 080 737	1 909 717	7 272 348

VENTILATION DES DÉPENSES

Environnement de protection favorable

Instruments régionaux et internationaux	0	41 400	0	41 400
Cadre juridique national	84 770	49 738	29 904	164 411
Cadre administratif national	0	0	21 996	21 996
Politiques de migrations nationales et régionales	30 249	0	0	30 249
Prévention de l'apatridie	0	107 660	0	107 660
Coopération avec les partenaires	28 872	0	29 757	58 629
Politiques de développement national	39 174	0	0	39 174
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	40 073	0	29 904	69 977
Protection de l'environnement	0	0	29 281	29 281
Sous-total	223 138	198 798	140 841	562 777

Procédures de protection équitables

Enregistrement et établissement de profils	359 425	0	1 016	360 442
Détermination de statut juste et efficace	76 525	0	0	76 525
Regroupement familial	48 272	0	0	48 272
Documents individuels	48 461	59 196	33 919	141 576
Documents d'état civil	22 724	142 390	41 827	206 941
Sous-total	555 407	201 586	76 762	833 755

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>				
Système de gestion de la sécurité communautaire	0	0	51 376	51 376
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	59 057	0	34 757	93 814
Protection des enfants	109 256	50 986	56 687	216 929
Accès aux solutions juridiques	51 337	59 067	0	110 404
Participation politique	0	0	27 654	27 654
Sous-total	219 650	110 053	170 474	500 176
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>				
Sécurité alimentaire	5 669	0	0	5 669
Eau	25 939	0	0	25 939
Abris et autres infrastructures	90 279	0	0	90 279
Articles ménagers et d'hygiène de base	36 083	0	24 011	60 094
Soins de santé primaire	250 082	0	64 612	314 694
VIH et sida	85 034	0	37 182	122 215
Éducation	125 666	0	0	125 666
Services d'assainissement	6 291	0	0	6 291
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	95 438	0	26 578	122 015
Sous-total	720 481	0	152 382	872 863
<i>Autogestion et participation communautaires</i>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	78 529	0	51 374	129 903
Autogestion de la communauté et représentation équitable	70 973	0	0	70 973
Autosuffisance et moyens d'existence	145 176	0	62 890	208 066
Sous-total	294 678	0	114 264	408 942
<i>Solutions durables</i>				
Stratégie de solutions durables	28 771	0	0	28 771
Retour volontaire	141 093	0	245 536	386 630
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	41 124	0	213 242	254 366
Réinstallation	21 650	0	0	21 650
Réduction des cas d'apatridie	0	85 221	0	85 221
Sous-total	232 637	85 221	458 779	776 637
<i>Relations extérieures</i>				
Relations avec les donateurs	24 875	0	38 184	63 059
Mobilisation des ressources	24 875	0	0	24 875
Partenariats	24 875	0	0	24 875
Information	70 696	91 009	38 184	199 889
Sous-total	145 320	91 009	76 368	312 697
<i>Logistique et appui aux opérations</i>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	617 272	100 562	207 011	924 846
Gestion de programme, coordination et appui	662 311	201 480	358 091	1 221 882
Sous-total	1 279 583	302 042	565 103	2 146 728
Versements aux partenaires d'exécution	610 999	92 028	154 745	857 773
Total	4 281 895	1 080 737	1 909 717	7 272 348

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.